

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de la justice

29 NOV. 2023

**Arrêté du**

**Modifiant l'arrêté du 29 août 2023, fixant la composition du jury des concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ouverts au titre de l'année 2023**

**Le garde des sceaux, ministre de la justice,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2005-532 du 24 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2009 relatif aux règles d'organisation générale des concours pour le recrutement des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture des concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse,

Vu l'arrêté du 29 août 2023 fixant la composition du jury des concours externe, interne et troisième concours pour le recrutement des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ouverts au titre de l'année 2023 ;

**Arrête :**

## Article 1

L'article 1 de l'arrêté du 29 août 2023 susvisé est modifié comme suit :

Sont adjoints au jury en qualité de membres examinateurs :

- Madame Emilie COURTOT, directrice des services, Conseillère technique territoriale, DTPJJ de Paris ;
- Madame Aurore DANIEL, directrice des services, chef du bureau des méthodes et de l'action éducative, direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- Madame Isabelle RENAUD, directrice des services, Responsable des Politiques Institutionnelles, Direction Territoriale de la PJJ Moselle ;
- Monsieur Abderrazak SALEM, directeur des services, STEMO CLERMONT-FERRAND – AURILLAC.

## Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

Pour la Garde des Sceaux,  
Ministre de la Justice et par délégation  
Pour la Directrice de la Protection  
Judiciaire de la Jeunesse  
L'adjointe au chef du bureau du recrutement  
et de la formation

  
Cécile FOLEA

29 NOV. 2023

29 Nov. 2023